

3.16 LINCOLN

Le conseil municipal étudie la possibilité d'investir dans l'élaboration d'un plan secondaire applicable à la partie de Lincoln située à l'est de la promenade Vanier Industrial afin de rationaliser l'utilisation des sols dans le secteur et d'améliorer la porte d'entrée de la ville à partir de l'aéroport du Grand Fredericton.

3.17 SILVERWOOD

Le conseil municipal étudie la possibilité d'élaborer un plan secondaire applicable aux terrains adjacents aux canalisations municipales d'eau et d'égouts sanitaires se prolongeant en direction ouest à partir du secteur de la promenade Monteith jusqu'à Silverwood afin d'orienter l'utilisation future des sols dans le secteur.

3.18 LOWER ST. MARY'S

Le conseil municipal étudie la possibilité d'élaborer un plan secondaire applicable au secteur afin de rationaliser l'aménagement futur et les plaines inondables tout en s'employant à embellir l'apparence esthétique du couloir de la promenade Riverside.

3.19 ZONES PÉRIPHÉRIQUES DE LA VILLE

- (1) Conscient que des liens solides tant sociaux et économiques que de transport unissent la ville de Fredericton à la région environnante, le conseil municipal conjugue ses efforts avec ceux du gouvernement provincial, des conseils municipaux et des représentants des autres communautés et des organismes afin de réaliser un modèle avantageux d'utilisation des sols dans la région et d'y établir un système de transport efficace.
- (2) Le conseil municipal encourage fortement la compatibilité et l'intégration des aménagements qui se réaliseront à proximité des limites de la ville avec les utilisations des sols actuelles et proposées, le réseau de transports et les entités topographiques naturelles existant des deux côtés des limites de la ville (se reporter à la section 2.9).
- (3) Le conseil municipal encourage fortement le gouvernement provincial à veiller à ce que les aménagements réalisés dans les secteurs non constitués en municipalités :
 - a) s'inspirent de déclarations des perspectives d'urbanisme approuvées;
 - b) soient durables sur les plans de l'économie et de l'environnement;
 - c) ne fassent pas indûment obstacle à la croissance démographique et économique de la ville.